

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
Assistant de gestion de PME-PMI
À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN

ORGANISATION ET GESTION DE LA PME

SESSION 2018

Coefficient : 7
Durée : 4 heures

MATÉRIEL(S) AUTORISÉ(S) :

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 19 pages numérotées de 1 à 19.

AVERTISSEMENT : Dans le souci du respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, les extraits d'articles de presse, spécialisés ou non, sont reproduits en leur état originel. Ils sont donc susceptibles de comporter des mots ou expressions de style oral ou professionnel.

Cette étude part de données réelles qui ont été aménagées pour assurer la cohérence du contexte avec les travaux.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18NC-APE5ORG-P	Page 1 sur 19

ATLANTIQUE TECHNIQUE INNOVATION

COMPOSITION DU CAS

Présentation du cas

- Dossier 1 : **Étude d'un projet d'investissement (50 points)**
- Dossier 2 : **Préparation d'une action de formation (60 points)**
- Dossier 3 : **Participation au salon « EUROMARITIME 2018 » (30 points)**

Annexes

- **Dossier 1 : Étude d'un projet d'investissement**

Annexe 1	Entretien avec Stéphane BERTRAND le 30 avril 2018	Page 9
Annexe 2	Cumul des flux nets de trésorerie du projet InfoPlus	Page 9
Annexe 3	Extrait du devis ARINFO	Page 10
Annexe 4	Extrait du devis pour l'hébergement et la maintenance du site <i>web</i>	Page 10
Annexe 5	Mémo de Stéphane BERTRAND concernant les modalités de l'investissement	Page 11
Annexe 6	Proposition de financement du Crédit Maritime	Page 12

- **Dossier 2 : Préparation d'une action de formation**

Annexe 7	Extrait de la Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale	Page 13
Annexe 8	Extrait du site officiel moncompteformation.gouv.fr	Pages 14 et 15
Annexe 9	Courrier de Pierre QUINIOU	Page 15
Annexe 10	Devis de l'organisme de formation	Page 16
Annexe 11	Extrait de la plaquette de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) le FORCO	Page 17
Annexe 12	Données relatives aux frais annexes et au salaire de Pierre QUINIOU	Page 17

- **Dossier 3 : Participation au salon « EUROMARITIME 2018 »**

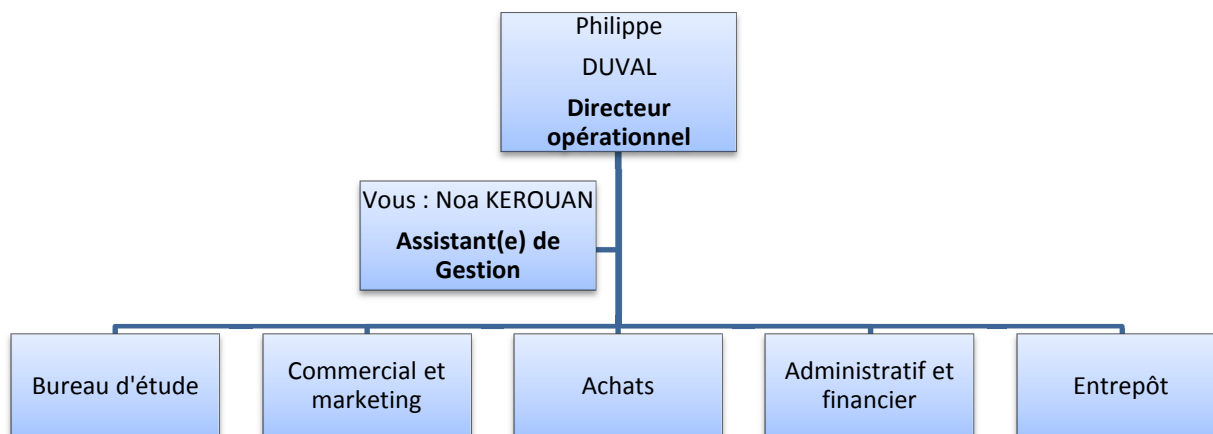
Annexe 13	Courriel de Philippe DUVAL	Page 18
Annexe 14	Fiche produit dessalinisateur AQUA-BASE® fabriqué par la Société Lorientaise de Construction Électromécanique	Page 19

ATLANTIQUE TECHNIQUE INNOVATION

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

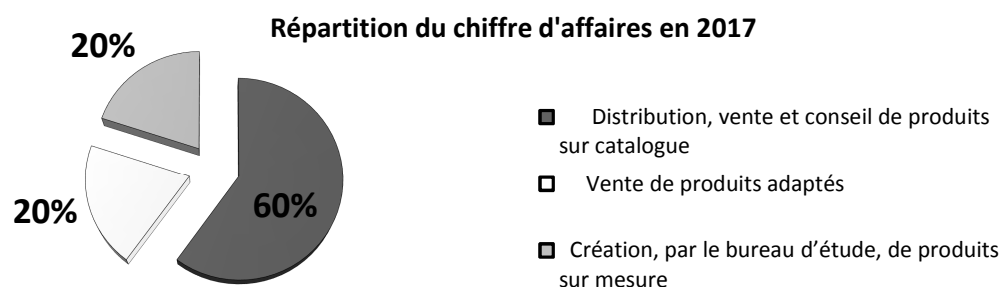
Raison sociale	Atlantique Technique Innovation
Coordonnées	75, rue des dockers – 29200 BREST – France Email : info@atlantiquetechniqueinnovation.com Téléphone : +33(0)2 98 46 12 12 Fax : +33 (0)2 98 43 32 32
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Directeur	Philippe DUVAL, Directeur opérationnel
Capital	1 008 700 €
Activité	Négoce d'équipements marins professionnels
Chiffre d'affaires 2017	9 800 000 € HT
Chiffre d'affaires export	12 %
Site web	https://www.atlantique-technique-innovation.com
Effectif	29 salariés
Convention collective	Convention collective de l'import-export CCN°3100

Organigramme de l'entreprise



L'entreprise Atlantique Technique Innovation, forte de son expertise et de son savoir-faire, est reconnue par les professionnels de la mer (commerce portuaire, pêche, construction navale, cultures marines). En effet, la stratégie de niche axée sur la commercialisation de produits d'équipements marins haut de gamme et sur mesure lui a permis de se développer et d'assurer sa pérennité.

La clientèle de cette entreprise est uniquement composée de professionnels.



À l'origine, Atlantique Technique Innovation a été créée à BREST en 1968 par Jean DUVAL, le père du directeur opérationnel actuel, Philippe DUVAL, et commercialisait des équipements marins.

En 1985, l'entreprise s'est spécialisée en répondant aux besoins des marins-pêcheurs. La crise de l'activité pêche en 1989 a conduit l'entreprise à diversifier son offre vers d'autres clients : Société Nationale des Sauveteurs en Mer et chantiers navals. À la fin des années 90, elle poursuit le développement de sa clientèle avec la Marine nationale grâce à l'obtention de la certification ISO 9001 version 2008.

Depuis 2011, Atlantique Technique Innovation est leader national de l'équipement marin sur mesure (siège pilote, ponton modulaire, etc.).

En 2015, la construction d'une nouvelle zone de stockage attenante à l'entrepôt existant a été nécessaire pour répondre au développement des références au sein des gammes de produits : commandes moteurs, appareils à gouverner, pompes marines, électricité marine, confort à bord (par exemple les dessalinisateurs), équipements de ponts, sécurité et navigation.

Aujourd'hui, l'entreprise dispose d'un catalogue de 20 000 références. Sa veille permanente sur le marché lui permet de proposer des produits fiables, répondant aux dernières exigences réglementaires.

Atlantique Technique Innovation a signé un contrat de partenariat avec la société « Société Lorientaise de Construction Électromécanique » (SLCE) pour promouvoir et développer la commercialisation en France et à l'étranger des dessalinisateurs Aqua-Base® produits de fabrication française. L'approvisionnement en eau douce dans les ports est onéreux et occasionne une perte de temps. Ces équipements permettent de fabriquer de l'eau douce à partir d'eau de mer. Ils équipent de plus en plus de bateaux et d'îles comme par exemple celle d'Ouessant. En effet, l'eau douce est indispensable à bord des bateaux pour alimenter la cuisine et les douches. Dans le cadre de ce partenariat, le personnel commercial d'Atlantique Technique Innovation a suivi plusieurs formations techniques. Aujourd'hui, les dessalinisateurs Aqua-Base® sont devenus une gamme de produits phares du catalogue Atlantique Technique Innovation.

Pour diversifier les canaux de commercialisation de ses produits, et s'adapter à la mobilité des professionnels de la mer, Philippe DUVAL souhaite faire évoluer son site *web*. Pour ce faire, il envisage d'investir dans la refonte de ce dernier en site marchand, réservé aux professionnels, référencé par tous les moteurs de recherche et accessible quel que soit l'équipement digital (smartphone, tablette, ordinateur, etc.). Ce nouveau site permettra également de faire la promotion des produits de l'entreprise, et plus particulièrement celle des dessalinisateurs.

Par ailleurs, l'évolution constante de la technicité des produits de l'entreprise, la mobilité des professionnels de la mer, ainsi que la part croissante des clients et fournisseurs étrangers, exigent la maîtrise de nouvelles compétences. Afin d'accompagner les salariés dans leur démarche de formation et assurer leur employabilité, Philippe DUVAL souhaite que ces derniers soient sensibilisés à la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Ils pourront ainsi bénéficier des nouveaux dispositifs en matière de formation tout au long de la vie.

Soucieux notamment de maintenir des relations privilégiées en présentiel avec ses clients, Philippe DUVAL envisage de participer au prochain salon EUROMARITIME afin de promouvoir les produits de l'entreprise et plus particulièrement le dessalinisateur « AQUA-BASE ESB ».

VOTRE MISSION

En qualité d'assistant(e) de gestion, il vous est demandé de traiter différents dossiers :

- Dossier 1 : **Étude d'un projet d'investissement (50 points)**
- Dossier 2 : **Préparation d'une action de formation (60 points)**
- Dossier 3 : **Participation au salon « EUROMARITIME 2018 » (30 points)**

Recommandations importantes

Chaque dossier peut être traité d'une manière indépendante. Cependant, la candidate ou le candidat ne doit pas négliger l'ordre dans lequel les dossiers sont présentés. Le respect de cet ordre permet de mieux s'imprégner du sujet. La candidate ou le candidat devra en outre faire preuve de discernement afin de repérer dans les documents annexés l'essentiel de l'accessoire.

Enfin, il est rappelé au candidat qu'il ne doit en aucun cas faire figurer ou apparaître son nom dans la copie, mais celui de l'assistant(e) : Noa KEROUAN.

Les différentes tâches qui sont confiées au candidat ou à la candidate apparaissent en caractères gras et en italique dans chaque dossier, dans la forme ici retenue pour ce paragraphe.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18NC-APE5ORG-P	Page 5 sur 19

DOSSIER 1 : Étude d'un projet d'investissement

Annexes 1 à 6

Pour conforter la stratégie de l'entreprise nécessitant une évolution des modalités de commercialisation, la refonte du site *web* en site marchand est envisagée. Il permettra de rendre le site accessible depuis n'importe quel outil digital (smartphone, tablette, ordinateur etc.). Il s'agira de faciliter l'accès permanent des professionnels à 5 000 références sélectionnées dans le catalogue. Par ailleurs, Philippe DUVAL est convaincu de la nécessité de cet investissement. Ce site devra être mis à jour régulièrement et Philippe DUVAL envisage de confier cette mission à un apprenti.

Avec l'aide de Stéphane BERTRAND (responsable administratif et financier), Philippe DUVAL a déjà contacté ses partenaires habituels dans le domaine numérique (entreprises de services du numérique - ESN) pour collecter des informations sur les dernières évolutions techniques et les tarifs en vigueur. Ils ont reçu plusieurs devis détaillés. Ils constatent une différence de montant entre le devis de la société ARINFO et celui moins élevé de la société INFOPLUS (montant de 56 250 € HT). Stéphane BERTRAND a commencé par l'étude du projet le moins onéreux. Toutefois, il est conscient de la supériorité technique de la proposition d'ARINFO.

En outre, Philippe DUVAL et Stéphane BERTRAND sont très attachés à ce que le financement du projet n'entraîne pas de détérioration de la trésorerie de l'entreprise. Ils s'interrogent donc sur l'impact du mode de financement sur le niveau de trésorerie pour les 3 années à venir.

Vous vous entretenez à ce sujet avec Stéphane BERTRAND.

Il vous est demandé de :

- 1.1. Présenter un avis argumenté à Philippe DUVAL pour préparer sa prise de décision concernant l'investissement.***

DOSSIER 2 : Préparation d'une action de formation

Annexes 7 à 12

Philippe DUVAL, soucieux de développer les compétences de ses salariés pour améliorer leur mobilité ainsi que la performance de l'entreprise, souhaite communiquer sur les possibilités concernant la formation tout au long de la vie professionnelle. Il envisage donc de les informer sur le fonctionnement du compte personnel de formation (CPF).

Atlantique Technique Innovation n'a pas signé d'accord d'entreprise concernant la prise en charge des frais de formation. L'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) d'Atlantique Technique Innovation est le FORCO, OPCA des entreprises du Commerce et de la Distribution. À ce titre, il assure la collecte des fonds de la formation professionnelle continue et finance la formation des salariés à travers différents dispositifs : contrat et période de professionnalisation, CPF, plan de formation, etc.

Il vous est demandé de :

2.1. Communiquer sur le fonctionnement du compte personnel de formation à l'ensemble des salariés.

À la suite de cette communication et lors de l'entretien annuel obligatoire, Pierre QUINIOU (commercial sédentaire), a exprimé le besoin de renforcer ses compétences en anglais, de façon à améliorer sa communication écrite et orale avec les clients et les fournisseurs étrangers (norvégiens, suédois et britanniques).

Il a donc choisi parmi les formations proposées un stage d'anglais technique naval avec une certification TOEIC (Test of English for International Communication). Il a adressé une demande de formation à Philippe DUVAL, demande éligible au titre du CPF. Ce dernier a donné son accord pour cette formation, qui se déroulera sur le temps de travail.

Philippe DUVAL souhaite faire une demande de prise en charge financière des frais de cette formation auprès de l'OPCA FORCO.

Il vous est demandé de :

2.2. Présenter le budget détaillé de l'action de formation et évaluer le montant prévisionnel de la prise en charge financière par l'OPCA FORCO. Présenter votre conclusion à Philippe DUVAL.

DOSSIER 3 : Participation au Salon « EUROMARITIME 2018 »

Annexes 13 à 14

L'entreprise Atlantique Technique Innovation participera au Salon « EUROMARITIME 2018 » qui se déroulera à Paris, Porte de Versailles (Pavillon 6) du 25 au 27 septembre 2018. L'objectif de sa participation est d'accentuer sa communication institutionnelle et de promouvoir ses produits auprès des professionnels de la mer. Lors de ce salon, Philippe DUVAL a décidé de présenter la gamme de dessalinisateurs, et en particulier le modèle « AQUA-BASE ESB ».

Philippe DUVAL vous implique dans la préparation du Salon « EUROMARITIME 2018 », il vous transmet ses consignes lors d'un entretien.

Il vous est demandé de :

3.1. Rédiger le message publicitaire.

ANNEXE 1 : Entretien avec Stéphane BERTRAND le 30 avril 2018

S. BERTRAND : Je voulais vous voir à propos de la refonte du site *web*. Vous savez, le site actuel ne correspond plus aux usages de nos clients. Aujourd'hui, les professionnels de la mer passent l'essentiel de leurs commandes dans l'urgence sur leurs lieux de travail (bateaux, ports, plateformes offshore, etc.). Ils utilisent des terminaux numériques variés (smartphone, tablette, ordinateur, etc) qui sont peu ou mal gérés par notre site actuel.

Ces transformations vont conforter notre politique commerciale centrée sur la qualité, la disponibilité et le sur-mesure. Mais pour cela, il est indispensable de faire entrer l'entreprise dans l'ère digitale et de l'y maintenir avec des mises à jour régulières.

Par ailleurs, j'ai fait quelques prévisions. Le chiffre d'affaires annuel supplémentaire généré par le nouveau site *web* devrait être de 80 000 € HT, soit 0,8 % du chiffre d'affaires de l'entreprise de l'année 2017. Je suis confiant !

Noa KEROUAN : Vous semblez très enthousiaste ?

S. BERTRAND : Oui, cependant, nous hésitons sur le choix du prestataire. InfoPlus présente un devis attractif mais une solution technique moins fiable. Il est vraiment nécessaire d'affiner ce choix en calculant les écarts de cumul des flux nets de trésorerie entre ces 2 investissements. Nous avons calculé les flux nets de trésorerie du projet InfoPlus, en prenant en compte l'ensemble des flux liés à l'investissement (hébergement, maintenance, charges diverses, et impact fiscal des dotations aux amortissements) sans prendre en compte le mode de financement.

Nous avons prévu aussi un marquage autocollant de grande ampleur sur les vitres de nos locaux pour annoncer le changement de site. Nous serons également amenés à recruter un étudiant de l'école « Sup de Co » en apprentissage pour assurer l'animation et le suivi des ventes via notre nouveau site *web*. J'ai préparé un mémo à ce sujet.

NK : Entendu. Quel que soit le projet choisi, le coût sera non négligeable pour l'entreprise. Avez-vous envisagé un mode de financement ?

S. BERTRAND : Effectivement, j'ai pensé à deux montages financiers : autofinancement ou emprunt bancaire. Nous disposons d'une capacité d'autofinancement (CAF) d'environ 500 000 €. Dans l'hypothèse d'un financement bancaire, j'ai déjà contacté notre partenaire habituel, le Crédit Maritime, qui m'a fait parvenir une proposition détaillée (*Annexe 6*). Je souhaite que vous mesuriez l'impact du choix du recours à l'emprunt bancaire sur le niveau de trésorerie de l'entreprise pour les 3 années à venir. En effet, pour choisir le mode de financement, il est important de prendre en compte tous les encaissements ou les décaissements supplémentaires liés à l'emprunt.

ANNEXE 2 : Cumul des flux nets de trésorerie du projet InfoPlus

Dates	Flux Nets de Trésorerie Annuels	Cumul
01/01/2019	-56 250,00	-56 250,00
31/12/2019	42 716,67	-13 533,33
31/12/2020	45 383,33	31 850,00
31/12/2021	45 383,33	77 233,33

ANNEXE 3 : Extrait du devis ARINFO

<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <h1 style="margin: 0;">ARINFO</h1> <p style="margin: 0;">Votre partenaire informatique</p> <p style="margin: 0;">S.A.R.L au Capital de 16 000 € 25 bis Ty Rhu 29120 COMBRIT Tél. 02.98.56.44.99 www.ARINFO.COM</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p style="margin: 0;">Société Atlantique Technique Innovation 75 rue des dockers 29200 BREST</p> </div> </div>			
<u>Désignation</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix Unitaire HT</u>	<u>Montant</u>
Site Web www.atlantique-technique-innovation.com <ul style="list-style-type: none"> Moteur web - base de données Options multi-langues et multiplateformes Outils de suivi de l'activité Écriture optimisée / SEO Création ligne graphique 	1	66 000,00	66 000,00
Le 20 avril 2018		Montant HT	66 000,00
		Montant TVA 20 %	13 200,00
		Montant TTC (€)	79 200,00

ANNEXE 4 : Extrait du devis pour l'hébergement et la maintenance du site web

<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <h1 style="margin: 0;">HEBERGENET</h1> <p style="margin: 0;">S.A.R.L au Capital de 50 000 € 25 bis Rue des Charmes 35000 RENNES Tél. 02.95.86.44.99 www.Hebergenet.com</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p style="margin: 0;">Société Atlantique Technique Innovation 75 rue des dockers 29200 BREST</p> </div> </div>			
<u>Désignation</u>	<u>Qté</u>	<u>Prix Unitaire HT</u>	<u>Montant</u>
www.atlantique-technique-innovation.com Hébergement et maintenance annuels	75 heures	60,00	4 500,00
Le 19 avril 2018		Montant HT	4 500,00
		Montant TVA 20 %	900,00
		Montant TTC (€)	5 400,00

ANNEXE 5 : Mémo de Stéphane BERTRAND concernant les modalités de l'investissement

Je souhaite que le site web devienne un site actif, c'est-à-dire qu'il soit destiné à enregistrer les commandes.

Si nous retenons ARINFO, le site web serait amorti de façon linéaire sur 3 ans pour tenir compte de l'obsolescence rapide des technologies concernées.

Nous mettrions en ligne le site nouvelle génération dès le début de l'année 2019. Nous réglerions intégralement la facture concernant la refonte du site à l'entreprise de services numériques ARINFO au début de l'année 2019.

La campagne publicitaire de lancement du site web, prévue seulement pour l'année 2019 se ferait en début d'année. Elle représenterait une enveloppe de 4 000 € HT répartie entre le marquage autocollant de nos locaux et les publi-reportages dans la presse spécialisée.

Le recrutement d'un salarié en apprentissage sur trois années serait nécessaire pour animer et suivre les ventes sur le site web. Sa rémunération sera fixée à 1 400 € par mois. La rémunération des apprentis est exonérée de charges patronales et salariales.

Je prévois un résultat de l'entreprise bénéficiaire pour les 3 années à venir et donc nous serons assujettis à l'impôt sur les sociétés au taux de 33,1/3 %.

ANNEXE 6 : Proposition de financement du Crédit Maritime



Crédit Maritime
9 rue Alain Fournier
29200 BREST

Brest, le 30/04/2018

Société Atlantique Technique Innovation
75 rue des dockers
29200 BREST

Monsieur BERTRAND,

Nous avons bien reçu votre demande concernant l'obtention d'un prêt pour l'acquisition d'un site web dernière génération.

Vous trouverez ci-après les conditions que nous pouvons vous accorder :

- Montant emprunté : 66 000 euros
- Taux fixe : 2,00 %
- Durée : 3 ans
- Remboursement par semestrialités constantes

La proposition que nous vous faisons en pièce jointe est valable jusqu'au 30/05/2018 inclus.

Dans l'attente de votre réponse et dans l'espoir de la poursuite de notre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur BERTRAND, nos salutations distinguées.

Paul LE GUEN
Responsable client PRO / Brest

TABLEAU D'AMORTISSEMENT D'UN EMPRUNT			
Date emprunt :	01-janv-19	Montant emprunt :	66 000,00 €
Taux :	2 %	Durée : 3 ans	Soit : 6 semestrialités constantes (règlement à terme échu)

N° semestrialité	Date règlement	Remboursement du capital	Montant des intérêts	Semestrialités	Capital restant dû
1	31-juil-19	10 729,52	656,73	11 386,25	55 270,48
2	31-janv-20	10 836,29	549,97	11 386,25	44 434,19
3	31-juil-20	10 944,11	442,14	11 386,25	33 490,08
4	31-janv-21	11 053,01	333,24	11 386,25	22 437,07
5	31-juil-21	11 162,99	223,26	11 386,25	11 274,07
6	31-janv-22	11 274,07	112,18	11 386,25	0,00
		66 000,00			

ANNEXE 7 : Extrait de la Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

CHAPITRE III : Compte personnel de formation

Section 1 : Principes communs

Art. L. 6323-1. Un compte personnel de formation est ouvert pour toute personne âgée d'au moins seize ans en emploi ou à la recherche d'un emploi ou accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelles ou accueillie dans un établissement et service d'aide par le travail mentionné au a du 5 du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Par dérogation au premier alinéa du présent article, un compte personnel de formation est ouvert dès l'âge de quinze ans pour le jeune qui signe un contrat d'apprentissage sur le fondement du deuxième alinéa de l'article L. 6222-1.

Le compte est fermé lorsque la personne est admise à faire valoir l'ensemble de ses droits à la retraite.

Art. L. 6323-2. Le compte personnel de formation est comptabilisé en heures et mobilisé par la personne, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre, à son initiative, une formation. Le compte ne peut être mobilisé qu'avec l'accord exprès de son titulaire. Le refus du titulaire du compte de le mobiliser ne constitue pas une faute.

Art. L. 6323-3. Les heures de formation inscrites sur le compte demeurent acquises en cas de changement de situation professionnelle ou de perte d'emploi de son titulaire.

Art. L. 6323-4. I. – Les heures inscrites sur le compte permettent à son titulaire de financer une formation éligible au compte [...].

Art. L. 6323-6. I. – Les formations éligibles au compte personnel de formation sont les formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences défini par décret.

II. – Les autres formations éligibles au compte personnel de formation sont déterminées, dans les conditions définies aux articles L. 6323-16 et L. 6323-21 [...].

III. – L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience mentionnée à l'article L. 6313-11 est également éligible au compte personnel de formation, dans des conditions définies par décret.

Art. L. 6323-8. I. – Chaque titulaire d'un compte a connaissance du nombre d'heures créditées sur ce compte en accédant à un service dématérialisé gratuit¹. Ce service dématérialisé donne également des informations sur les formations éligibles [...].

II. – Un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé "système d'information du compte personnel de formation", dont les modalités de mise en œuvre sont fixées par décret en Conseil d'État après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, permet la gestion des droits inscrits ou mentionnés sur le compte personnel de formation.

Ce traitement intègre la possibilité, pour chaque titulaire du compte, de disposer d'un passeport d'orientation, de formation et de compétences, dont la consultation est autorisée exclusivement par le titulaire, qui recense les formations et les qualifications suivies dans le cadre de la formation initiale ou continue ainsi que les acquis de l'expérience professionnelle, selon des modalités déterminées par décret [...].

Sous-section 3 : Rémunération et protection sociale

Art. L. 6323-18. Les heures consacrées à la formation pendant le temps de travail constituent un temps de travail effectif et donnent lieu au maintien par l'employeur de la rémunération du salarié.

Art. L. 6323-19. Pendant la durée de la formation, le salarié bénéficie du régime de sécurité sociale relatif à la protection en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

¹ Le service dématérialisé est accessible sur le site [web moncompteformation.gouv.fr](http://web.moncompteformation.gouv.fr)

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18NC-APE5ORG-P	Page 13 sur 19

ANNEXE 8 : Extrait du site officiel moncompteformation.gouv.fr



Je recherche une formation

J'accède à mon compte

Le compte personnel de formation ▾ En bref ▾ Espace professionnels ▾

Accueil > Le compte personnel de formation > Mes droits > Modalités d'utilisation

Je recherche une formation

Modalités d'utilisation

Le compte personnel de formation

Mes droits ▾

Modalités d'utilisation

Les modalités d'utilisation du compte personnel de formation sont adaptées en fonction de votre situation (activité salariée ou en recherche d'emploi). Depuis le 1er avril 2015, les formations dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) doivent être éligibles au compte personnel de formation (CPF).

Vous êtes salarié de droit privé ?	Vous êtes en recherche d'emploi ?
<p align="center">Inscription à votre espace personnel sécurisé : Vous pouvez vous inscrire dès maintenant pour accéder à votre espace personnel sécurisé</p>	
<p align="center">Inscription des heures DIF sur votre compte personnel de formation</p>	
<p>À partir de votre bulletin de salaire (de décembre 2014 ou de janvier 2015) ou d'une attestation DIF remise par votre employeur avant le 31 janvier 2015</p>	<p>À partir du certificat de travail remis par votre ancien employeur, au moment de la rupture du contrat de travail</p>
<p>NB : conservez bien votre attestation DIF, elle vous sera demandée lors de la validation de votre premier dossier de formation</p>	
<p align="center">Alimentation de votre compte</p>	
<p>Alimentation annuelle automatique jusqu'au plafond de 150 heures pour une activité salariée de droit privé</p>	<p>Votre compte n'est pas alimenté</p>
<p align="center">Formations éligibles</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Les formations permettant l'acquisition du socle de connaissances et de compétences • L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) • Les formations issues des listes déterminées par les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel 	
<p>Liste élaborée par les partenaires sociaux au niveau de la région dans laquelle le salarié exerce son activité</p>	<p>Liste élaborée par les partenaires sociaux au niveau de la région dans laquelle le demandeur d'emploi est domicilié</p>
<p align="center">Délais</p>	
<p>Délai de prévenance de l'employeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60 jours avant le début de la formation pour une formation de moins de 6 mois • 120 jours pour une formation de 6 mois et plus <p>Délai de réponse de l'employeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 jours à compter de la réception de la demande (à défaut, le silence vaut acceptation) 	<p>Il n'y a pas de délais de prévenance</p>
<p align="center">Accord du titulaire Systématique et obligatoire pour l'utilisation de son compte</p>	
<p align="center">Rémunération/Indemnisation</p>	
<p>Maintenue par l'employeur si la formation se déroule sur le temps de travail Sans indemnisation si la formation se déroule en dehors du temps de travail</p>	<p>Indemnisation au titre de l'allocation de retour à emploi-formation (<u>Aref-formation</u>), rémunération de stagiaire de la formation ou Rémunération Formation de Pôle Emploi (<u>RFPE</u>).</p>

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18NC-APE5ORG-P	Page 14 sur 19

ANNEXE 8 : Extrait du site officiel moncompteformation.gouv.fr (suite et fin)



Site officiel du compte personnel de formation

Espace professionnel

Chaque année, le compte personnel de formation du salarié est alimenté en fonction de la durée de son temps de travail. La déclaration des données sociales que vous effectuez sert de base à l'alimentation du compte.

Modalités de déclaration

L'alimentation du compte se fait, pour une personne salariée travaillant à temps complet, à raison de 24 heures par an jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Pour un salarié travaillant à temps partiel, l'alimentation se fait au prorata du temps de travail effectué.

Vous n'avez pas besoin de transmettre de nouvelles déclarations pour vos salariés : les données nécessaires au compte personnel de formation sont transmises avec vos déclarations sociales habituelles.

En cas d'absences

Seules certaines absences donnent droit à des heures CPF :

- congé de maternité (hors adoption)
- congé de paternité
- congés payés
- congé de présence parentale
- congé de solidarité familiale
- absence suite à un accident de trajet
- absence de longue durée
- absence suite à maladie professionnelle
- absence suite à un accident du travail ou de service

Quand votre accord est-il sollicité ?	Accord sur les dates de formation	Accord sur le contenu de la formation
Sur tout ou partie du temps de travail portant		
• formations permettant l'acquisition du socle de connaissances et de compétences	OUI	NON
• accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE)	OUI	NON
• formations issues des listes déterminées par les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel	OUI	NON
• toutes les autres formations	OUI	OUI
Formation hors temps de travail		
• toutes formations	NON	NON

ANNEXE 9 : Courrier de Pierre QUINIOU

Pierre QUINIOU
3 rue du passage
29200 BREST
Tél : 06 26 23 20 20

Atlantique Technique Innovation
Monsieur DUVAL
75 rue des dockers
29200 BREST

Lettre recommandée avec Accusé de réception (LRAR)

Brest, le 5 mai 2018

Objet : demande de formation dans le cadre du CPF

P.J : Devis pour la formation

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une demande de formation, pendant mes heures de travail, dispensée par l'organisme CCI BREST – Ciel Bretagne, dans le cadre du CPF.

Cette formation se déroule du 23 au 26 octobre 2018, d'une durée totale de 30 heures.

Les horaires sont : 8 h -12 h et 13 h 30 -16 h 30 soit 7 heures par jour (28 heures).

Cette formation donne lieu à la certification TOEIC, dont le test dure 2 heures.

Après consultation de mon compte personnel de formation sur moncompteformation.gouv.fr, je dispose de 66 heures, aussi je sollicite votre accord, sur le contenu et le calendrier de la formation précitée, et vous remercie vivement pour tout l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma demande.

Je note qu'en absence de réponse de votre part, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente, votre plein accord sera alors confirmé, selon les termes de l'article L6323-17 et du décret n° 2014-1120 du 2 octobre 2014 s'y rapportant.

Dans l'attente de votre réponse, que j'espère favorable, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

Pierre QUINIOU

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18NC-APE5ORG-P	Page 15 sur 19

ANNEXE 10 : Devis de l'organisme de formation



Atlantique Technique Innovation
75 rue des dockers
29200 BREST

FORMATIONS LINGUISTIQUES

DEVIS (à retourner pour inscription)
ELIGIBILITE AU CPF (compte personnel de formation)

CPF TOEIC ANGLAIS Cours d'anglais et certification TOEIC	Nom du stagiaire : Pierre QUINIOU Niveau de départ : À définir
<ul style="list-style-type: none">▸ Cours Anglais technique naval▸ Objectif : Anglais général et anglais naval▸ Dates : 23, 24, 25 et 26 octobre 2018✖ Durée : 28 h en groupes de niveau homogène✖ Horaires : 8 h – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30✖ Les contenus peuvent être adaptés selon les besoins spécifiques des stagiaires ▸ Certification TOEIC✖ Organisation : à l'issue de la formation : Jeudi 26 octobre 16H30-18H30✖ Durée : 2 h✖ Lieu : CCI formation Ciel Bretagne, Le Relecq-Kerhuon	
Éléments pour votre demande en ligne Code catalogue CPF : 131 205 Durée formation : 30 h Coût pédagogique : 799 € HT Organisme de formation : CCI Formation Ciel Bretagne SIRET : 182 9000 5000 143	

Exonération de TVA conformément à l'article 261.4 du Code Général des Impôts

Cachet de l'entreprise + signature ou OPCA Bon pour accord N°SIRET	Nom et adresse de facturation
---	--------------------------------------

Toute formation commencée est due intégralement

Fait le 28/04/2018

CCI Formation Ciel Bretagne Rue du Gué Fleuri 29480 LE RELECQ-KERHUON Tél. 02 98 30 45 75

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI	SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18NC-APE5ORG-P Page 16 sur 19

ANNEXE 11 : Extrait de la plaquette de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) le FORCO

Mettre en œuvre « Le compte personnel de formation »

- L'action de formation se déroule pendant le temps de travail
- L'entreprise est associée à la demande de CPF du salarié



Étape 4

Prise en charge financière du CPF par le FORCO, au titre des heures de CPF mobilisées :

- **du coût pédagogique** : au réel sans excéder 60 € HT/heure par stagiaire
- **des frais annexes TTC (transport, hébergement, restauration)**
 - ✓ Repas : coût réel plafonné à 18€ en région et 23 € en Île de France
 - ✓ Hébergement : coût réel plafonné à 100 € en région 130 € en Île de France
 - ✓ Transport : au réel avec un plafond de 0.30 € HT/km incluant les frais de parking, de péage, etc. (distance entre le lieu de travail et le lieu de formation aller-retour).
- **du salaire** : prise en charge du salaire plafonné à 50 % du coût total HT (coût pédagogique + frais annexes + coût des salaires) pris en charge par l'OPCA au titre du CPF.

ANNEXE 12 : Données relatives aux frais annexes et au salaire de Pierre QUINIOU

- Coût réel d'un repas : 15 € TTC
- Frais kilométrique : 0,30 € HT/ km
- Distance entre Atlantique Technique Innovation (Brest) et le Centre de Formation CIEL (Le Relecq-Kerhuon) : 10 km
- Salaire mensuel brut : 2 500 €
- Durée mensuelle de travail : 151,67 heures
- Taux de charges patronales : 40 %
- Taux de TVA sur les repas : 10 %

ANNEXE 13 : Courriel de Philippe DUVAL

De : philippe.duval@atlantique-technique-innovation.com

À : noa.kerouan@atlantique-technique-innovation.com

Date : 14/05/2018

Objet : Salon EUROMARITIME 2018

Bonjour Noa,

Concernant notre participation au Salon « EUROMARITIME 2018 », je vous confie une mission à réaliser : la rédaction d'un message publicitaire pour le dessalinisateur « AQUA-BASE ESB ».

J'ai prévu un encart au format A5 (une demi-page quadri) qui sera inséré dans le Catalogue du salon. Il sera adressé à l'organisateur du salon avant le 30 juin.

Nous proposerons une remise de 10 % pour toute commande passée sur le salon EUROMARITIME.

Vous me montrerez votre proposition.

Bien cordialement

Philippe Duval
Directeur opérationnel

ATLANTIQUE TECHNIQUE
INNOVATION

DESSALINISATEUR A RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

Gamme Aqua-Base Eco

ATLANTIQUE TECHNIQUE
INNOVATION



- Très faible consommation d'énergie
- Facile à installer
- Extrêmement silencieux
- Sans moteur ni générateur

AQUA-BASE ESB

Modèle entrée de gamme, très simple à utiliser, avec toutes les fonctions de base incluses

Modèles disponibles : 35 ou 65 litres d'eau par heure
Tensions en volt : 12V, 24V ou 230V

Principaux équipements de série :

- Boîtier électrique marche /arrêt
- Manomètre haute et basse pression
- Protection haute et basse pression

Option :

- Kit installation

AQUA-BASE ESW

Modèle haut de gamme entièrement automatique

Modèles disponibles : 35, 65 et 105 litres d'eau par heure
Tensions en volt : 12V, 24V ou 230V

Principaux équipements de série : ESB plus :

- Contrôle automatique de salinité avec rejet automatique
- Protection basse pression de la pompe
- Équipé d'un tableau de commande

Options :

- Kit installation
- Commande à distance
- Rinçage eau douce automatique